

**DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL
234 avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY**

**Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

À l'assemblée générale du District Saône et Loire de Football,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la détermination des produits issus de l'activité du District 71 et les charges liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du District.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À GUEUGNON,

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE NEUF NOVEMBRE.

AUDITIS

représentée par Sophie LABROSA



Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes
Rattaché à la CRCC de Besançon-Dijon

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	21 535.76		21 535.76	21 535.76			
	Constructions	307 547.48	56 654.74	250 892.74	262 829.96	- 11 937.22	- 4.54	
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	115 534.64	74 148.24	41 386.40	25 911.11	15 475.29	59.72	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	10 195.56		10 195.56	195.56	10 000.00	NS		
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	454 813.44	130 802.98	324 010.46	310 472.39	13 538.07	4.36		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	90 719.36	13 531.68	77 187.68	48 047.13	29 140.55	60.65	
	Autres créances	46 319.83		46 319.83	50 448.44	- 4 128.61	- 8.18	
Valeurs mobilières de placement	154 868.87		154 868.87	4 868.87	150 000.00	NS		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	197 047.26		197 047.26	370 996.99	- 173 949.73	- 46.89		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	488 955.32	13 531.68	475 423.64	474 361.43	1 062.21	0.22		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	943 768.76	144 334.66	799 434.10	784 833.82	14 600.28	1.86		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	517 216.55	351 778.81	165 437.74	47.03		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-2 956.55	165 437.74	-168 394.29	-101.79		
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	46 237.33	36 182.21	10 055.12	27.79			
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	560 497.33	553 398.76	7 098.57	1.28			
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	15 371.00	13 611.00	1 760.00	12.93		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	15 371.00	13 611.00	1 760.00	12.93			
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	80 203.45	100 000.00	-19 796.55	-19.80		
	Emprunts et dettes financières divers	13.85		13.85			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 176.78	3 290.08	13 886.70	422.08		
	Dettes fiscales et sociales	61 717.24	58 693.54	3 023.70	5.15		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	14 497.45	26 723.44	-12 225.99	-45.75			
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	49 957.00	29 117.00	20 840.00	71.57		
	Total IV	223 565.77	217 824.06	5 741.71	2.64		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	799 434.10	784 833.82	14 600.28	1.86		

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

173 608.77 188 707.06

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	298 956.23		266 114.88		32 841.35	12.34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	208 460.12		210 314.14		-1 854.02	-0.88
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 106.33		22 234.67		-7 128.34	-32.06
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 632.67		565.27		1 067.40	188.83
Total I	524 155.35		499 228.96		24 926.39	4.99
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	19 688.63		31 669.95		-11 981.32	-37.83
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	221 938.24		180 145.85		41 792.39	23.20
Impôts, taxes et versements assimilés	12 659.76		11 078.93		1 580.83	14.27
Salaires et traitements	194 349.18		186 349.17		8 000.01	4.29
Charges sociales	61 058.24		49 975.79		11 082.45	22.18
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 651.20		30 300.24		-4 649.04	-15.34
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 596.73		3 330.04		266.69	8.01
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 760.00				1 760.00	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1 365.43		3 292.96		-1 927.53	-58.53
Total II	542 067.41		496 142.93		45 924.48	9.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-17 912.06		3 086.03		-20 998.09	-680.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	672.07				672.07	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	672.07				672.07	
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	918.44		1 544.04		- 625.60	- 40.52
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	918.44		1 544.04		- 625.60	- 40.52
2. Résultat financier (V-VI)	- 246.37		- 1 544.04		1 297.67	84.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 18 158.43		1 541.99		- 19 700.42	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 957.00				9 957.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 444.88		188 519.78		- 181 074.90	- 96.05
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	17 401.88		188 519.78		- 171 117.90	- 90.77
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 200.00		1 970.00		230.00	11.68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			22 654.03		- 22 654.03	- 100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	2 200.00		24 624.03		- 22 424.03	- 91.07
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 201.88		163 895.75		- 148 693.87	- 90.72
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	542 229.30		687 748.74		- 145 519.44	- 21.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	545 185.85		522 311.00		22 874.85	4.38
Solde intermédiaire	- 2 956.55		165 437.74		- 168 394.29	- 101.79
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	- 2 956.55		165 437.74		- 168 394.29	- 101.79

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 799 434.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 524 155. Euros et dégageant un déficit de -2 956.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	775		
TOTAL	775		
Terrains	21 536		
Constructions sur sol propre	285 683		
Installations générales agencements aménagements des constructions	19 861		2 004
Matériel de transport	53 838		25 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 995		1 985
Emballages récupérables et divers	870		
TOTAL	424 782		29 189
Autres titres immobilisés	196		10 000
TOTAL	196		10 000
TOTAL GENERAL	425 752		39 189

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		775		
TOTAL		775		
Terrains			21 536	21 536
Constructions sur sol propre			285 683	285 683
Installations générales agencements aménagements constr.			21 865	21 865
Matériel de transport			79 038	79 038
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 353	35 627	35 627
Emballages récupérables et divers			870	870
TOTAL		9 353	444 618	444 618
Autres titres immobilisés			10 196	10 196
TOTAL			10 196	10 196
TOTAL GENERAL		10 128	454 813	454 813

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	775		775	
TOTAL	775		775	
Constructions sur sol propre	35 557	11 427		46 985
Installations générales agencements aménagements constr.	7 156	2 514		9 670
Matériel de transport	30 371	10 017		40 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 964	1 519	9 353	33 129
Emballages récupérables et divers	457	174		631
TOTAL	114 505	25 651	9 353	130 803
TOTAL GENERAL	115 280	25 651	10 128	130 803

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	11 427				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 514				
Matériel de transport	10 017				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 519				
Emballages récupérables et divers	174				
TOTAL	25 651				
TOTAL GENERAL	25 651				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	33 709
Total	33 709

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	49 054
Autres dettes	13 477
Total	62 531

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	49 957
Total	49 957

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	2
Total	6

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La provision pour charge a été comptabilisée pour un montant cumulé qui s'élève à
15 371 Euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 504
35 à 44 ans	21 à 30 ans	7 256
moins de 35 ans	plus de 30 ans	611
Engagement total		15 371

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- augmentation annuelle 1%
- turn over 1%
- taux d'actualisation 3,25%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			15 371